



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_03-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du 18 novembre 2021

DATE DE CONVOCATION
12 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **18 novembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Marital PARIZOT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (arrivée à 18h30), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h15), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO (arrivé à 18h20), M. Bernard NAVILLON (arrivé à 18h25), Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND (arrivé à 18h20), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir donné à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir donné à M. Vincent CROUZIER), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

18/11/2021/03

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 28

Objet : Approbation définitive du Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-11-2 relatif au Pacte de Gouvernance,

Vu la Délibération n°18/02/2021/03, en date du 18 février 2021, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise décidant de la création d'un Pacte de Gouvernance,

Vu la Délibération n°20/05/2021/08, en date du 20 mai 2021, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise décidant de l'approbation du contenu du Pacte de Gouvernance, avant transmission aux Communes membres,

Considérant que la législation renforce l'intégration des Communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogues et des outils au service d'une gouvernance impliquant davantage les Maires et Élus communautaires au sein des intercommunalités. En ce sens, la loi a consacré la pratique du Pacte de Gouvernance qui permet d'associer plus étroitement les Communes membres dans les actions menées par l'intercommunalité,

Considérant qu'une proposition de pacte de gouvernance a été notifiée aux Communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le 28 mai 2021 pour que les Conseils

Municipaux puissent exprimer leurs avis dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de Pacte,

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le 
ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_03-DE

La Communauté de Communes a réceptionné les avis favorables des Conseils Municipaux des Communes de :

- AISEREY,
- BEIRE-LE-FORT,
- BESSEY-LES-CÎTEAUX,
- CESSEY-SUR-TILLE,
- COLLONGES-ET-PREMIÈRES,
- IZIER,
- LONGCHAMP,
- LONGEAULT-PLUVAULT,
- PLUVET,
- TART,
- THOREY-EN-PLAINE.

Le Conseil Municipal de la Commune de FAUVERNEY a émis un avis défavorable.

Le Conseil Municipal de la Communes de LABERGEMENT-FOIGNEY a émis un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance, tel que proposé lors de la notification aux Communes membres. Cependant, la Préfecture de la Côte d'Or, dans un courrier en date du 17 septembre 2021, ne retient pas officiellement son avis pour des raisons liées au respect des délais de convocation des conseillers municipaux à la Séance du Conseil Municipal. Cependant, elle affirme que son avis pourra être porté à la connaissance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes lors du débat portant sur l'adoption définitive du Pacte de Gouvernance.

Ainsi, la Communauté de Communes a réceptionné au total 12 avis, dont 11 favorables et 1 défavorable.

Considérant que l'avis des Communes est un avis simple, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise peuvent désormais décider de l'approbation définitive du Pacte de Gouvernance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APROUVE** définitivement le Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à le signer, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 novembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER